

39 ASSET MANAGEMENT
SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 69 RUE DE LA CROIX NIVERT
75015 PARIS

832 888 127 RCS PARIS

**PROCES –VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre
Le trente et un décembre,

L'an deux mille vingt quatre, le 31 décembre à 14 heures, les associés se sont réunis au siège social 69 RUE DE LA CROIX NIVERT, 75015 PARIS, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Gérant effectuée par lettre remise en main propre le 31 décembre 2024.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

- Monsieur Stéphane PATRIX la somme de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (4999€)
- Madame Clotilde BEAUME la somme d'un euro (1€)

Total des parts présentes ou représentées : 5.000 parts

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Gérant déclare que les rapports de la présidence et le texte des résolutions proposées à l'assemblée ont été tenus à la disposition des associés au siège social, dans les délais légaux et ont été adressés à chacun des associés dans les mêmes délais.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la Gérance sur la perte de plus de la moitié du capital social
- Décision à prendre concernant la poursuite de l'activité de la société,
- Questions diverses,

Le Gérant donne lecture du rapport de la Gérance,

Cette lecture terminée, le Gérant ouvre la discussion.

Après différents échanges de vues, il met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Résolution unique

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance décide de poursuivre l'activité de la société et donc de ne pas la dissoudre malgré la constatation de perte supérieure à la moitié du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé Procès-Verbal par le Gérant qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Monsieur Stéphane PATRIX
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Patrix', with a stylized flourish extending from the bottom left.